



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 7 DÉCEMBRE 2016

Numéro

DEL 2016.12.07/202

Thème : FINANCES 5

Objet : AJUSTEMENT DU
MONTANT DE LA
SUBVENTION ATTRIBUÉE À
ALPS ÉPIC POUR 2016.

Convocation

Date : 30/11/2016

Affichage : 30/11/2016

Nombre de membres du Conseil Municipal

En exercice : 33

Présents : 28

Nombre de suffrages

exprimés : 32

Le **mercredi 7 décembre 2016** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Étaient Représentés :

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène.
KHALIFA Daphné pouvoir à POYAU Aurélie.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro.

Absents-Excusés :

DAERDEN Francine, KHALIFA Daphné, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, ARMAND Émilie.

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Renée PETELET

À la manière d'un tour de France, l'ALPS EPIC est une course de VTT à étapes sur une semaine à réaliser par des concurrents en binôme, composée d'un prologue et de cinq étapes de 50 à 70 km par jour, avec 2 000 à 3 000 mètres de dénivelé en monotrace. La première édition de cette épreuve sportive a été organisée du 3 au 9 juillet 2016, soit sept jours de course, et le parcours de l'ALPS EPIC a alors traversé Briançon le 5 juillet.

Par délibération N°039 du 2 mars 2016, le conseil municipal de Briançon avait décidé d'apporter son soutien à ce nouvel évènement sportif, et d'attribuer une subvention de 5 000 euros pour l'organisation de l'édition 2016 de cette course cycliste à étapes.

Toutefois, l'organisateur de la course ALPS EPIC ayant obtenu ultérieurement de l'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier vallée Briançon une subvention d'un montant de 3 000 euros, il apparaît aujourd'hui cohérent, en coordination avec l'organisateur, d'ajuster le montant de la subvention attribuée directement par la commune de Briançon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'ajuster le montant de la subvention attribuée en 2016 à l'organisateur de la course de VTT à étapes ALPS EPIC (ALPS EPIC EVENTS) ;
- D'accorder à ALPS EPIC EVENTS une subvention de 2 000 euros pour l'organisation de l'édition 2016 de la course de VTT à étapes ALPS EPIC ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE 19 DEC. 2016
TRANSMIS LE 19 DEC. 2016
NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire
Gérard FROMM

